

# Des paroisses qui se soutiennent

## A- Orientation

Notre diocèse est une Église particulière dans laquelle tout le mystère de l'Eglise s'exprime lorsque nous sommes en communion avec l'Eglise universelle. La paroisse est une organisation locale qui regroupe une communauté de fidèles et ne pourrait exister sans son appartenance au Diocèse.

Selon le droit canonique, il appartient à l'évêque de déterminer les délégations de pouvoir économique qu'il accorde aux paroisses. Mais le fonctionnement du Diocèse ne peut se résumer à une simple articulation entre la curie diocésaine d'un côté et les différentes paroisses prises individuellement de l'autre. Pour vivre en Eglise, nous devons être à l'écoute des autres et osez regarder comment d'autres paroisses fonctionnent.

« Personne n'est si pauvre qu'il ne puisse rien donner ; personne n'est si riche qu'il ne puisse rien demander. » Cette maxime s'applique aussi à chacune de nos paroisses : aucune ne peut se suffire à elle-même, aucune n'a rien à offrir comme témoignage de Foi, aucune n'a rien à demander pour être davantage missionnaire.

Nous affirmons dans nos principes d'organisation que nous voulons « prendre soin les uns des autres ». Ce principe doit aussi s'appliquer entre paroisses, entre doyennés, et entre paroisses, doyennés et curie diocésaine. Notre solidarité doit faciliter l'évangélisation partout dans le diocèse, en particulier là où des besoins sont identifiés et où les moyens pastoraux sont insuffisants.

S'entraider entre paroisses, c'est voir en Val-de-Marne des paroisses qui se soutiennent par la prière, le partage des ressources humaines et financières, par les actions pastorales, parce qu'elles ont le souci que la mission se déploie partout dans notre diocèse.

## B- Focus local

Les catéchumènes sont de plus en plus nombreux et frappent à nos portes. « La moisson est abondante ». Elle sollicite notre diocèse, qui est riche de sa diversité.

Les villes du Val-de-Marne sont différentes par le nombre d'habitants et leur richesse ; les paroisses du diocèse reflètent ces différences. Cette disparité se reflète aussi dans la grande hétérogénéité des ressources financières entre doyennés, avec un écart de 1 à 7, et au sein d'un même doyenné entre paroisses : par exemple, la quête d'un dimanche dans une paroisse correspond aux dépenses annuelles d'une autre paroisse.

Le coût d'entretien des églises construites après 1905 pèse sur les comptes des paroisses concernées.

L'engagement des paroissiens pour faire vivre leur communauté varie sensiblement d'un endroit à l'autre, indépendamment des besoins à couvrir pour la mission.

## C- Questionnement

- Quelle est mon expérience d'appartenance à l'Eglise ? Dans cette expérience, comment le diocèse prend-il place et comment cela se manifeste-t-il concrètement ?
- Quelle est ma connaissance de ce que vivent d'autres paroisses du doyenné ou du diocèse ? Suis-je abonné(e) à la lettre « Diocèse Infos » ?
- Dans nos engagements paroissiaux, nous arrive-t-il de nous laisser inspirer de bonnes pratiques d'autres paroisses ?
- Comment voyons-nous une entraide possible avec les paroisses manquant de moyens ?

- Au travers de ces questionnements y-a-t-il un appel à entendre ? Personnel – en paroisse – en diocèse ? Quels petits pas ou conversions pouvons-nous envisager ?

## D- Ressources

### **Isaïe 58:10**

Si tu donnes à celui qui a faim ce que toi, tu désires, et si tu combles les désirs du malheureux, ta lumière se lèvera dans les ténèbres et ton obscurité sera lumière de midi.

### **Deuxième lettre de Saint Paul aux Corinthiens (2 Co 8,1-15)**

Frères, nous voulons vous faire connaître la grâce que Dieu a accordée aux Églises de Macédoine. Dans les multiples détresses qui les mettaient à l'épreuve, l'abondance de leur joie et leur extrême pauvreté ont débordé en trésors de générosité. Ils y ont mis tous leurs moyens, et davantage même, j'en suis témoin ; spontanément, avec grande insistance, ils nous ont demandé comme une grâce de pouvoir s'unir à nous pour aider les fidèles de Jérusalem. Au-delà même de nos espérances, ils se sont eux-mêmes donnés d'abord au Seigneur, et ensuite à nous, par la volonté de Dieu. Et comme Tite avait déjà commencé, chez vous, cette œuvre généreuse, nous lui avons demandé d'aller jusqu'au bout. Puisque vous avez tout en abondance, la foi, la Parole, la connaissance de Dieu, toute sorte d'empressement et l'amour qui vous vient de nous, qu'il y ait aussi abondance dans votre don généreux !

Ce n'est pas un ordre que je donne, mais je parle de l'empressement des autres pour vérifier l'authenticité de votre charité. Vous connaissez en effet le don généreux de notre Seigneur Jésus Christ : lui qui est riche, il s'est fait pauvre à cause de vous, pour que vous deveniez riches par sa pauvreté. Au sujet de cette collecte, je donne mon avis, car cela vous est utile, à vous qui, dès l'année dernière, avez pris l'initiative non seulement de la réaliser, mais encore de la décider. Et maintenant, allez jusqu'au bout de la réalisation : comme vous avez mis votre ardeur à prendre cette décision, ainsi vous irez jusqu'au bout, selon vos moyens. Car s'il y a de l'ardeur, on est bien reçu avec ce que l'on a, peu importe ce que l'on n'a pas. Il ne s'agit pas de vous mettre dans la gêne en soulageant les autres, il s'agit d'égalité.

Dans la circonstance présente, ce que vous avez en abondance comblera leurs besoins, afin que, réciproquement, ce qu'ils ont en abondance puisse combler vos besoins, et cela fera l'égalité, comme dit l'Écriture à propos de la manne : celui qui en avait ramassé beaucoup n'eut rien de trop, celui qui en avait ramassé peu ne manqua de rien.

### **Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise, n°196**

Jésus de Nazareth fait resplendir devant les yeux de tous les hommes le lien entre solidarité et charité, en en éclairant toute la signification : « À la lumière de la foi, la solidarité tend à se dépasser elle-même, à prendre les dimensions spécifiquement chrétiennes de la gratuité totale, du pardon et de la réconciliation. »

### **Droit canonique, Canon 369**

Le diocèse est la portion du peuple de Dieu confiée à un Évêque pour qu'il en soit, avec la coopération du presbyterium, le pasteur, de sorte que dans l'adhésion à son pasteur et rassemblée par lui dans l'Esprit Saint par le moyen de l'Évangile et de l'Eucharistie, elle constitue une Église particulière dans laquelle se trouve vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique.

### **Droit canonique, Canon 515**

La paroisse est la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain.

## **E- Pour agir et aller plus loin**

[econome@eveche-creteil.cef.fr](mailto:econome@eveche-creteil.cef.fr)